

DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
**MAIRIE**  
**DE COMBOVIN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 JUILLET 2025 A 20H00**

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRE LA TOUR Rémi, MORE Laurent

Absent excusé :

Secrétaire de séance : MORE Laurent

**ORDRE DU JOUR**

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 12 JUIN 2025**

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2025 est approuvé par 7 voix et 1 abstention

➤ **DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu des demandes écrites des agents des écoles de changer de filière et de passer de la filière technique à la filière animation.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial, catégorie C, à temps non complet à raison de 10 heures 31 hebdomadaires, soit 10,22/35<sup>ème</sup>, à compter du 1er septembre 2025

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent polyvalent : accompagnement dans le bus scolaire, cantine, surveillance des enfants et entretien des locaux.

- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial, catégorie C, à temps non complet à raison de 16 heures 25 hebdomadaires, soit 16,41/35<sup>ème</sup>, à compter du 1er septembre 2025

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent polyvalent : cantine, surveillance des enfants et entretien des locaux.

- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial, catégorie C, à temps non complet à raison de 8 heures 06 hebdomadaires, soit 8,10/35<sup>ème</sup>, à compter du 1er septembre 2025

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent polyvalent : cantine, surveillance des enfants et entretien des locaux.

\*\*\*

Toutefois et par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, ces emplois sont susceptibles d'être pourvu par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame le Maire informera le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme de la création ou de la vacance de cet emploi permanent afin qu'il en assure la publicité.

Madame le Maire est également chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Enfin et conformément aux dispositions de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique, ce poste pourra, à la demande expresse de la commune, être pourvu par un agent contractuel du Centre de Gestion de la Drôme qui sera mis à disposition de la collectivité pour assurer cette mission permanente à temps non complet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'adopter la proposition du Maire en créant les emplois permanents ci-dessus présentés.

**Article 2 :** de modifier ainsi le tableau des emplois :

<b>Filière</b>	<b>Grade/Emploi</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle</b>	<b>Postes pourvus ou vacants</b>
<i>Animation</i>	<i>Adjoint d'animation territorial</i>	<i>Agent polyvalent</i>	<i>10,22h</i>	<i>Oui / 332-8 3°</i>	<i>Pourvu par un fonctionnaire</i>
<i>Animation</i>	<i>Adjoint d'animation territorial</i>	<i>Agent polyvalent</i>	<i>16,41h</i>	<i>Oui / 332-8 3°</i>	<i>Pourvu par un fonctionnaire</i>
<i>Animation</i>	<i>Adjoint d'animation territorial</i>	<i>Agent polyvalent</i>	<i>8,10h</i>	<i>Oui / 332-8 3°</i>	<i>Pourvu par un contractuel</i>

**Article 3 :** d'abroger les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de Combovin à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

**Article 4 :** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés.

➤ **DELIBERATION : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2016\_DE\_063**

Délibération reportée dans l'attente de l'avis du comité social technique

➤ **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DU SDED**

Madame le Maire donne lecture du rapport d'activités 2024 du SDED.

1 Présidente, 13 vice-présidents, 108 délégués et 32 membres du bureau  
9 avril 2024 : les 60 ans du SDED

473 dossiers de travaux pour un total de 22 805 441 € TTC d'investissements pour l'aménagement du territoire et la transition énergétique :

- 180 en électrification rurale, 66 en effacement,
- 140 en éclairage public
- 87 en rénovation énergétique : en 2024, 32 communes (dont Combovin) et 4 intercommunalités ont adhéré aux services d'accompagnement énergétique, portant le total à 243 adhérents cumulés.

Co-fondateur du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques eborn : 148 bornes et 296 points de charge dans la Drôme.

172 communes ont transféré leur compétence éclairage public au SDED soit 30 175 points lumineux.

La consommation électrique totale est en forte baisse en 2023 avec -6.4 %

Le conseil municipal, prend acte de ce rapport

### ➤ **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE GENERAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2024 DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Madame le Maire donne lecture du rapport d'activité général et de développement durable 2024 de Valence Romans Agglo.

54 communes et 220 000 habitants

1 président et 15 vice-présidents et 15 conseillers communautaires délégués et 112 autres élus

Près de 1 700 agents au service du territoire

180 M€ de recettes réelles de fonctionnement

147,5 M€ de dépenses réelles de fonctionnement

46 M€ de dépenses d'investissement (soit 31 € par an et par habitant) dont 50 % axés sur l'environnement et le développement durable.

2020-2026 63 M€ versés aux communes (53 projets soutenus dans les communes)

Chiffres clés 2024 :

- 40 communes confrontées à des problèmes de ruissellement
- 230 zones humides gérées par l'agglo
- 1,5 M€ d'économies grâce au plan de sobriété énergétique
- 44 sentiers (400km) balisés et entretenus par l'agglo
- + 4% d'augmentation des emballages papiers et papiers triés
- + 7% d'emplois en 6 ans
- 21 % de la richesse créée sur le territoire provient de l'industrie
- + 15% d'augmentation de la clientèle touristique sur le territoire de l'agglo
- + 30 M€ consacrés à la politique de l'habitat d'ici 2030
- 2 centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
- 522 000 visiteurs dans les 14 médiathèques de l'agglo
- 706 307 entrées dans les piscines et patinoire de l'agglo
- 11 points jeunes dont 2 mobiles "pop-corn"
- 5 433 enfants de moins de 3 ans accueillis dans les structures de l'agglo

Le conseil municipal, prend acte de ce rapport

### ➤ **Questions diverses**

- Le choix du nouveau prestataire pour la cantine a été fait parmi les 3 candidats : SHCB a été retenu. Nouveauté : 3 tarifs de repas seront mis en place selon la tranche de quotient familial :

inférieur à 600 :	4,50 € / repas
de 600 à 1 500 :	4,75 € / repas
au dessus de 1 500 :	4,90 € / repas

Il est 21h19 la séance est levée.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 11 septembre 2025 à 20h30